

## Discours de Willy Brandt sur le traité fondamental (Bonn, 15 février 1973)

**Légende:** Le 15 février 1973, le chancelier allemand Willy Brandt expose devant le Bundestag la portée politique du traité fondamental signé le 21 décembre 1972 entre la République fédérale d'Allemagne (RFA) et la République démocratique allemande (RDA).

**Source:** Bulletin de l'Office de Presse et d'Information du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. 21.02.1973, n° 7. Bonn: Office de Presse et d'Information du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. "Discours de Willy Brandt", p. 45-49.

**Copyright:** (c) Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_willy\\_brandt\\_sur\\_le\\_traite\\_fondamental\\_bonn\\_15\\_fevrier\\_1973-fr-0154bfcf-07a4-4c97-9ef0-967526b35381.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_willy_brandt_sur_le_traite_fondamental_bonn_15_fevrier_1973-fr-0154bfcf-07a4-4c97-9ef0-967526b35381.html)

**Date de dernière mise à jour:** 03/07/2015

## Discours de Willy Brandt sur le traité fondamental (Bonn, 15 février 1973)

**Le gouvernement fédéral a déposé le 15 février au Bundestag les projets de lois relatifs au Traité fondamental signé avec la R.D.A. et à l'adhésion de l'Allemagne fédérale à l'O.N.U. Lors de l'allocution qu'il prononça à cette occasion devant le Parlement, le chancelier fédéral, M. Willy Brandt, souligna l'importance que présente le règlement des relations entre les deux Etats allemands dans le cadre des efforts déployés actuellement afin de favoriser la détente en Europe. Il termina son discours en précisant que la politique du gouvernement avait resserré les liens qui unissent les pays membres de l'Alliance.**

### Ci-dessous l'essentiel de l'allocution du chancelier fédéral.

Nonobstant les divergences d'opinion, on ne peut disconvenir que les différents éléments de notre politique Est-Ouest - ou, comme j'affectionne de le dire - de notre politique de sauvegarde de la paix - doivent être considérés dans le même contexte. Nos relations avec la R.D.A. ne peuvent être séparées des relations avec les autres Etats membres du Pacte de Varsovie. J'aimerais, en ce qui concerne les aspects bilatéraux, mettre l'accent sur quatre points bien précis:

1. Le traité avec l'U.R.S.S. - traité approuvé par l'ancien Bundestag - a déjà des répercussions positives, sans pour cela porter préjudice à quiconque. Les entretiens de la commission économique qui ont eu lieu récemment à Moscou ont démontré que l'on désirait, des deux côtés, développer sur des bases réalistes la coopération entre les deux Etats. M. Friderichs, le ministre fédéral de l'Economie, qui eut hier un entretien avec le président du Conseil des ministres d'Union soviétique, M. Kossyguine, m'a fait savoir de la capitale soviétique que lui, le ministre de l'Economie, était d'avis que d'importants progrès pouvaient être réalisés dans les domaines des échanges et de la coopération. Je tenais absolument à faire cette remarque.
2. Les consultations qui eurent lieu au début de ce mois à Varsovie, la capitale de la République populaire de Pologne, ont permis de constater que les deux gouvernements pouvaient parler très objectivement et très librement de sujets parfois fort délicats et compliqués. Ce n'est pas tout, mais ce n'est plus ce que ce fut, et cela nous permet d'espérer que des progrès pourront être réalisés dans l'intérêt commun. Le regroupement des familles est un problème auquel nous accordons une importance toute particulière.
3. Nous avons pris note des déclarations faites à Prague au sujet des relations entre la Tchécoslovaquie et la République fédérale d'Allemagne. Chacun sait que nous réprouvons politiquement et moralement la politique d'agression menée par Hitler, une politique qui devait conduire au Traité de Munich. Nous sommes également prêts à déclarer la nullité de ce traité. Nous espérons - et je pense qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre cela sera possible - qu'une formule commune qui tranchera le problème pourra enfin être trouvée.
4. Nul n'ignore, mais j'aimerais cependant encore le souligner, que le gouvernement fédéral est intéressé depuis bien longtemps à établir des relations diplomatiques avec la Hongrie et la Bulgarie.

Dans la déclaration gouvernementale du 18 janvier, j'avais mis l'accent sur la phase multilatérale des relations Est-Ouest. Permettez-moi de faire trois remarques à ce sujet:

1. L'Accord quadripartite sur Berlin paraphé au début de l'été dernier a apporté une notable amélioration à la situation à Berlin et autour de Berlin. Certes, on ne peut ni ignorer ni sous-estimer certaines difficultés, mais elles ne doivent en aucun cas, tel est mon avis, nous faire perdre de vue le fait que la situation générale a été fortement améliorée. Ce n'est plus en ayant recours, par routine, aux anciennes propositions et considérations qu'il sera possible dans la plupart des cas de résoudre les nouveaux problèmes. Le gouvernement fédéral aimerait contribuer à ce que l'application de l'Accord sur Berlin ne fasse l'objet d'aucune friction.
2. Les impressions favorables du ministre fédéral des Affaires étrangères - impressions qu'il coucha par écrit fin janvier dans son rapport sur les entretiens de Paris et sur la préparation de la Conférence sur la sécurité et

la coopération en Europe - ont été confirmées par les prénégociations qui ont eu lieu entre-temps. Notre délégation a participé et participe aux négociations qui ont lieu à Helsinki d'une manière active et constructive. Nous pensons que la conférence des ministres des Affaires étrangères se tiendra cet été.

3. En ce qui concerne les travaux européens afin de favoriser la détente - je pense notamment aux entretiens préliminaires relatifs aux négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces armées - entretiens qui ont débuté récemment à Vienne -, on peut d'ores et déjà affirmer - mais qui s'en étonnerait - que la matière en elle-même est délicate. Nous sommes en contact étroit avec les pays concernés, en particulier avec les Etats-Unis, et sommes fermement résolus à favoriser ces entretiens. Nous espérons que les deux conférences permettront de développer la sécurité et la coopération en Europe.

La question est de savoir s'il est possible d'organiser la détente en Europe, sans que les deux Etats allemands, quelle que soit l'opinion que l'on ait de ces deux Etats, y apportent leur contribution? Pour moi, la réponse a toujours été non. La détente en Europe est unimaginable sans la participation des deux Etats allemands; elle est en outre impossible sans la participation de la République fédérale d'Allemagne, à moins de renoncer à nos bonnes relations avec nos partenaires et alliés occidentaux. On ne peut que dire et redire: notre politique, telle qu'elle se traduit dans le traité du 21 décembre 1972, correspond à une décision fondamentale prise après la deuxième guerre mondiale - cette décision qu'aucune puissance n'entend remettre en question - précise qu'il convient de s'accommoder du découpage géographique dû à la deuxième guerre mondiale, à la guerre de Hitler et du Troisième Reich. Cela signifie en d'autres termes: que nous soyons d'accord ou pas, notre vie est directement liée au fait que l'Allemagne est divisée et que la ligne de démarcation est devenue une frontière d'Etat ... Il faut bien se dire qu'il n'existe pas de chemin direct pour recouvrer notre unité et que nous ne pouvons plus nous libérer de nos interdépendances européennes, et j'ajouterais que nous n'en avons pas le désir.

Le traité qui vous a été soumis aujourd'hui - chaque partenaire le sait - ne doit pas faire obstacle à la paix en Europe et doit permettre à tous les Allemands de statuer sur l'organisation de leur vie en commun. Au contraire, ce traité doit permettre d'éviter que les deux parties de notre nation ne s'éloignent l'une de l'autre. Il doit faciliter les communications entre Allemands et doit enfin développer le sentiment de solidarité chez tous les Allemands afin d'assurer la survivance de la nation...

Il est bien évident que ce traité ne nous dispense pas de nous demander ce qu'il doit advenir de la nation allemande. Le texte constate en effet l'existence des deux, de la nation et du problème de son avenir. Avec la R.D.A., il a été impossible de trouver une réponse commune. Il n'y a là rien de surprenant et on l'affirme en toute franchise. En conclusion, comme je l'ai lu, que la division s'en trouve scellée, est cependant contraire aux faits réels.

Et ce n'est pas s'écarter de l'amère réalité d'une division, qui dure maintenant depuis plus de 25 ans, que de se demander: dans son histoire, la nation n'a-t-elle pas recouvert des lignes de front bien plus longues divisant l'Allemagne, qu'elle n'a vécu dans des frontières communes? N'a-t-elle pas existé pendant des siècles au milieu de ce continent en périodes de transition et en fragments, et n'est-elle pas pour autant restée, ou quand même redevenue nation? D'aucuns ont déploré, également ici, au Bundestag, le manque d'attaches historiques des Allemands, ou de certains Allemands, et ont gratifié la conscience historique d'autres peuples de notes relativement bonnes. Je me contenterai aujourd'hui de dire à ce propos: tirer des enseignements de notre histoire signifie à mon avis aussi reconnaître et se montrer confiant dans le fait qu'un Traité fondamental avec la R.D.A. ne représente pas une césure dans l'histoire de la nation. A cette nation, il lui ouvre bien au contraire, sans que nous nous leurrions nous-mêmes, des possibilités nouvelles, même si elles sont limitées, après que des décennies de pure hostilité ont sans aucun doute détruit une partie de la substance nationale...

Ce qu'il adviendra de l'Allemagne, du rapport entre les Etats existant en Allemagne, entre les éléments du peuple allemand, dépend dans une large mesure, et ce n'est pas la première fois que je le dis ici, des rapports futurs entre les divers éléments qui composent l'Europe. Et c'est pourquoi nous, les Allemands, nous ne pouvons que nous féliciter si on jette des ponts d'une partie de l'Europe à l'autre, entre les Etats, peut-être même entre les Alliances, et en tout cas en faveur des hommes et de la paix. C'est là aussi la raison pour la

quelle j'ai signalé ici-même aujourd'hui dans mon introduction les aspects bilatéraux et multilatéraux de la politique de détente. La suppression des tensions, la garantie active de la paix, se réalisent à de multiples échelons, et ces échelons s'interpénètrent et se rejoignent.

Dans ce réseau serré de négociations, de conventions et d'accords, le Traité avec la R.D.A., qui s'appuie sur les conditions spécifiques et qui en tient compte, représente un facteur important que nul autre facteur n'aurait pu et ne peut remplacer. Le Traité de Moscou et le Traité de Varsovie, l'Accord quadripartite sur Berlin, les conventions supplémentaires passées par l'Allemagne, et, à présent, le Traité fondamental, veulent - tout cet ensemble de traités veut - empêcher que la paix en Europe soit une nouvelle fois compromise à cause de l'Allemagne et à partir du sol allemand.

Mais je ne puis savoir, et qui ici pourrait en être assuré, ce qu'il en sera en détail de l'avenir du «problème allemand». Mais j'espère que dans nos réponses aux «problèmes allemands», et j'emploie ici consciemment le pluriel, j'espère que dans nos réponses aux problèmes allemands de ces dernières années, le monde saura reconnaître la raison, la bonne volonté et les progrès orientés vers l'Europe. Ici, en Allemagne, dans la coexistence et dans la coopération souhaitée, la paix devra faire ses preuves. Ici elle peut toujours encore être perturbée, ici elle pourrait même, au pire, être véritablement compromise. C'est pourquoi je dis ici sans accent pathétique, messe de non-recours à la force, sans nous tout à fait à la lettre la promesse de non-recours à la force, sans la conditionner par un si ou par un mais ...

Aux responsables de l'autre partie de l'Allemagne, de la R.D.A., j'aimerais souhaiter qu'ils atteignent le degré d'objectivité qui leur permette de renoncer à la mesquinerie et aux chicanes. Comment d'ailleurs pourraient-ils autrement espérer jouer dans le monde le rôle respectable qu'ils se proposent de tenir?...

Nos structures politico-sociales et celles de la R.D.A. ne sont naturellement pas conciliables. On ne peut les ramener à un même dénominateur. Et pourtant il existe - comme c'est par exemple le cas même entre les Etats-Unis et l'Union soviétique - des intérêts communs et des possibilités communes de rencontre, d'échanges, de coopération, ne serait-ce que d'une coopération limitée. Là, il faut avoir le courage de s'exposer à l'influence réciproque.

Il s'agit - je ne le répéterai jamais assez en ce lieu - de s'efforcer de sauvegarder la paix de ce côté-ci, où l'on décide encore de l'unité de la nation. Parmi les vingt points qu'en mai 1970 j'ai remis au président du Conseil des ministres de la R.D.A. lors de la rencontre de Kassel, le dernier concernait l'admission des deux Etats aux Nations unies. Aujourd'hui, cette Assemblée a devant elle le projet de loi relatif à l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne.

En considérant bien les choses, il n'était pas normal que depuis de nombreuses années nous ayons été membres des organisations spéciales des Nations unies, que nous leur ayons consacré des fonds importants et contribué sous de multiples aspects à leur travail, mais que parallèlement, parce que le problème allemand était toujours en suspens et que les rapports entre les deux Etats allemands n'étaient toujours pas réglés, nous ne puissions pas devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations unies. La politique pour laquelle nous avons opté en 1969 et que nous avons développée depuis cette date, nous accorde à présent également une marge d'action dans ce domaine.

A l'avenir, la République fédérale d'Allemagne pourra faire entendre sa voix également à l'assemblée générale des Nations unies lorsqu'on y débatera ouvertement des problèmes politiques, économiques et culturels de portée mondiale. Le fait que notre politique d'équilibre et de réconciliation ait été expressément reconnue par les Nations unies, facilitera notre coopération. D'autre part, il est nécessaire de ne pas se dérober ici non plus à la concurrence de la R.D.A. Les responsabilités et devoirs dont se sont chargés les Quatre puissances et qu'elles ont confirmés dans le cadre de ce processus, ne sont modifiés en rien.

La garantie active de la paix et un réel équilibre des intérêts constituent l'une des tâches les plus importantes et en même temps les plus lourdes de la présente époque. Elles doivent être résolues grâce à une coopération constamment intensifiée de tous les Etats, ou du plus grand nombre possible d'Etats. Ceci exige des efforts communs, notamment aussi dans les rapports entre les pays riches et les pays pauvres. Puissions-nous

joindre nos efforts en vue de réaliser cette œuvre, qui se sert de plus en plus des instruments des Nations unies.

Les lois qui ont été soumises à cette Assemblée en vue de leur ratification doivent, aux yeux et selon la conviction du gouvernement fédéral, souligner la volonté de la République fédérale d'Allemagne de ne pas seulement contribuer à une garantie momentanée de la paix, mais à une ère de bon voisinage: à l'échelon mondial, en Europe et également dans les rapports mutuels des deux Etats allemands. La dénomination «Ostpolitik» n'a pas tout à fait la portée - je l'ai déjà fait remarquer jadis - de ce chapitre de notre œuvre de sauvegarde de la paix et de nos activités diplomatiques. Car sa nature, oui, jusqu'à ses origines, en font parallèlement une «Westpolitik».

Notre politique n'a pas désintégré l'Alliance au sein de laquelle notre sécurité est ancrée. Elle l'a au contraire consolidée, étant donné que nos intérêts, ceux de l'Allemagne, débouchent sur ceux de nos alliés. La conclusion des Traités de Moscou et de Varsovie, l'Accord quadripartite sur Berlin et le Traité fondamental ont renforcé l'entente au sein de l'Alliance.

La Communauté européenne a vu dans cette politique un encouragement. Il en est même résulté des impulsions en vue de la réalisation de l'Union européenne: à savoir en ce qui concerne l'expérimentation d'une politique étrangère propre à l'Europe occidentale.